

RapidGo[®]

Anti-algues et lichens sur surfaces dures



PROPRIÉTÉS

RapidGo® est à base d'acide nonanoïque, aussi connu sous le nom d'acide pélargonique. Il permet de nettoyer les trottoirs bitumés, terrains de sports non gazonnés tels que courts de tennis, pistes d'athlétisme, monuments, statues, etc.

Domaine d'application

RapidGo® permet de lutter contre tous dépôts verts pouvant dégrader les matériaux et les surfaces dures.

Cibles principales:

- voiries goudronnées ou pavées
- · terrains de tennis,
- pistes d'athlétisme,
- monuments, statues, stèles,
- · mobilier urbain,
- terrasses,
- · toitures, façades...
- serres en verre ou plastique





Mode d'action

RapidGo est non sélectif. Utilisé contre les algues, l'acide pélargonique pénètre la couche cireuse de l'appareil foliaire traité et en détruit l'épiderme.

Agissant par contact, **RapidGo[®]** permet d'éliminer les organes verts non lignifiés du végétal traité. On veillera à éviter tout contact avec un végétal non ligneux.

Epoque d'utilisation

Souple d'emploi, **RapidGo^o** peut être employé toute l'année, idéalement du printemps à la fin de l'automne à des températures comprises entre 10 et 30°C. Eviter de traiter en période de gel.

Les conditions de température au moment du traitement influent sur la rapidité d'action : au-dessus de 20°C, les symptômes de dessèchement peuvent apparaître en quelques heures. Pour des températures extérieures proches de 10°C, l'effet est visible après 2 à 4 jours.

En fonction de la persistance et du degré d'infestation, il conviendra de réitérer éventuellement le traitement 5 à 8 semaines après la 1ère application.

Recommandations d'emploi

- Compatible avec la plupart des matériaux : peut être utilisé sur béton lavé, dalles et pavés de basalt, pierres, rocailles, statues, stèles, pierres tombales, monuments, courts de tennis, pistes d'athlétisme, serres en verre ou tunnels en plastique...
- Par précaution, pour d'autres matériaux, en cas de doute, réaliser au préalable un test sur une petite partie non visible de la zone à traiter.
- Eviter d'appliquer le produit sur dalles décoratives ou surfaces métalliques (exemple gouttière en cuivre, zinc...). En cas de projection, rincer immédiatement avec de l'eau.
- Sur des surfaces de couleur foncée, des taches blanches peuvent éventuellement apparaître. Elles disparaitront après la pluie.
- Veiller à ne pas utiliser le produit à proximité d'un point d'eau poissonneux
- Porter des gants appropriés et un matériel de protection des yeux et du visage lors de la préparation et de la mise en oeuvre du traitement. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.





MODE ET DOSE D'EMPLOI

- Agiter le bidon avant le dosage.
- S'applique par pulvérisation. Bien mélanger la solution avant utilisation.
- Pulvériser par temps sec les surfaces à traiter et appliquer de manière régulière.
- Volume de bouillie: 1 000 L/ha

	Type de surface traitée	Pour 1 surface de 100 m² ou 10 L de bouillie	Pour un pulvérisateur de 18 L
Quantité de RapidGo [®]	Verre, bois, plastique, tuiles	130 mL	230 mL
	Toit de chaume	270 mL	490 mL
	Pierre, bitume, ardoise, courts de tennis, piste d'athlétisme	400 mL	720 mL

COMPOSITION

Acide nonanoïque : 80 % (ou acide pélargonique) CAS n°112-05-0. AMM FR-2022-0089-03-01 détenue par W. NEUDORFF GmbH KG Formulation : concentré émulsionnable (EC).* Produit et marque déposée W.Neudorff GmbH KG.

SGH07-H315-H319-H412. UFI: YAE3-41ER-5Q0D-7TV3 Utiliser les biocides avec précaution. Produit pour les utilisateurs professionnels.

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine. COMPO EXPERT France ne saurait être en aucun cas tenu pour responsable des conséquences inhérentes à toute copie de cette notice technique, totale ou partielle, et la diffusion ou l'utilisation non autorisée de cette dernière.

NB: nous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente et non conforme à nos préconisations est interdite.

Bidon de 5 L

Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com